



Février 2018

Lettre n° 1

## Un recul incompréhensible d'Enedis dans les territoires, à contre-sens des enjeux énergétiques et des attentes sociétales !

Le TURPE 5 est malheureusement à la hauteur de ce que l'on pouvait attendre et il produit ses effets délétères. Comme l'avait déjà souligné mon prédécesseur Hervé QUATRELIVRE dans sa lettre n°30, TURPE 5 est bien la « *chronique d'un plan social annoncé* ». Les efforts de productivité demandés par le TURPE 5 et la pression de l'actionnaire impliquent une compression drastique des investissements et des charges d'exploitation avec des réductions d'effectifs aussi injustifiées que dangereuses pour l'avenir même de l'entreprise.

Levons un instant la tête des indicateurs de pilotage qui font le quotidien des salariés et interrogeons-nous sur le sens. S'il est légitime pour un acteur industriel de vouloir optimiser ses coûts et rationaliser son fonctionnement, cela ne peut se faire à contre-sens des évolutions profondes de notre société et des attentes de nos parties prenantes externes.

Enedis est en effet aujourd'hui confrontée à **un triple champ de contraintes**, contradictoires les unes avec les autres, qui poussent l'entreprise dans **une situation intenable**.

■ **Des contraintes concessives dans un contexte de décentralisation et de métropolisation** : les métropoles et les communautés urbaines veulent désormais exercer pleinement leurs prérogatives en matière de politique énergétique territoriale et reprendre la main sur les outils ; elles sont aussi de plus en plus soumises aux discours des multiples opérateurs qui leur vantent les sirènes d'un monde de réseaux décentralisés pour ne pas dire fermés, rendu possible par la fragilisation progressive du monopole national de la distribution d'électricité.

■ **Des contraintes réglementaires renforcées avec un niveau de TURPE 5 insuffisant** pour permettre à Enedis de relever les défis de la transition

**L'ALLIANCE CFE UNSA ÉNERGIES,  
100 % LIBRES... 100 % VOUS !**

Isabelle CHEVALIER  
isabelle.chevalier@enedis.fr

énergétique que la loi LTECV\* de 2015 lui a assignés. Pourtant, la transition énergétique est désormais effective et les projets énergétiques sont de plus en plus locaux. Aujourd'hui, ce sont près de 400 000 sites d'énergies renouvelables électriques qui sont raccordés sur le réseau de distribution pour une puissance installée de 20 GW.

*\*Loi de transition écologique pour la croissance verte de 2015*

■ **Des contraintes actionnariales** insupportables que fait peser l'actionnaire d'Enedis via des efforts de rentabilité toujours plus exacerbés pour remonter à EDF des dividendes déconnectés des réalités du modèle économique, réglementaire et stratégique d'Enedis.

**Dans le même temps, Enedis est confrontée à des évolutions sociétales qui favorisent les modèles énergétiques locaux, les circuits courts ainsi que la fin des monopoles publics et des présupposées économies de rente.**

■ **Le monopole du service public national de distribution est de plus remis en cause, perçu comme obsolète et peu performant** par la nouvelle génération politique qui ignore les spécificités du modèle d'activité d'Enedis et plus largement du modèle français d'organisation nationale de la distribution publique d'électricité. Ainsi, au détour de projets de lois éloignés de notre activité, des brèches sont ouvertes dans le monopole d'Enedis. Le mitage de notre périmètre (réseaux privés et intérieurs, raccordement privatisé...) est à l'œuvre au regard des cavaliers législatifs des lois

hydrocarbures et ESOC (Etat au service d'une société de confiance), sans oublier les risques d'un développement non encadré de l'autoconsommation dangereux si l'on ne change pas le modèle tarifaire...

■ **Dans le même temps, les opérateurs de BTP (Bouygues, Vinci...)** à la recherche de nouveaux leviers de croissance lobbyent sans relâche pour rogner sur notre modèle d'activité, en prétextant que les smart grids, ce sont eux !

■ **Le tout dans un contexte européen, avec le Clean Energy Package**, favorable aux communautés locales de l'énergie (CLE) qui pourraient, au-delà de la coopération en matière de production renouvelable décentralisée et d'autoconsommation, devenir aussi gestionnaires de réseaux de distribution. Un coin de plus dans le modèle d'Enedis, si rien n'est fait pour les encadrer !



**Ainsi, c'est au moment où la proximité d'Enedis, reconnue par tous, gage de notre légitimité, que l'entreprise choisit de se désengager des territoires.**

C'est partout la même histoire qui se joue : regroupement des départements

**L'ALLIANCE CFE UNSA ÉNERGIES,  
100 % LIBRES... 100 % VOUS!**



et dévalorisation de la fonction territoriale. Pire, c'est au moment même où l'entreprise doit, sur le terrain, renouveler les contrats de concession qu'elle poursuit un projet dit improprement « managérial », **Cohérence et Subsidiarité V2**, dont la finalité est déjà de dégrader l'expertise concessionnaire en régions et de mettre encore un peu plus en tensions les équipes mobilisées sur le terrain et dans les territoires.

**Ce choix est à rebours des évolutions de la société française.**



On ne peut que s'interroger sur la pertinence stratégique de décisions guidées par la seule recherche de productivité au moment où il faut renouveler les 500 contrats de concession partout en France, porter et accompagner le déploiement du compteur Linky, être en veille des multiples projets énergétiques qui fleurissent dans les territoires - souvent à l'initiative des adversaires d'Enedis -, renforcer la proximité avec les parlementaires pour éviter des cavaliers législatifs mortifères et de façon générale, avec tous les élus locaux qui ont oublié au cours du temps les vertus du modèle français d'organisation de la distribution d'électricité en France (meilleur rapport qualité / prix en Europe, gestion de crise avec la FIRE, solidarité territoriale, péréquation tarifaire...).

Pour défendre Enedis et répondre aux enjeux de demain, **il faut renforcer notre présence territoriale** et surtout ne pas l'affaiblir. Il faut en faire notre marque de fabrique au moment où les villes moyennes s'inquiètent partout du recul du service public et d'un « des-aménagement » du territoire déjà largement amorcé.

Aussi, c'est parce que je crois à la force du modèle national de distribution que je défendrai, dans la continuité de mon prédécesseur et aux côtés de la CFE Énergies, **un modèle unique en son genre et qui a fait la preuve de son utilité pour la collectivité et la cohésion du territoire.**

Parce qu'aujourd'hui plus que jamais notre légitimité est fragile, nous devons ensemble réaffirmer non seulement les valeurs de proximité mais aussi l'exigence de professionnalisme qui sont les garants du maintien de notre modèle.

**Le terrain, il faut savoir le tenir pour pouvoir y rester !**

Isabelle Chevalier

**Dernière minute.** La mobilisation contre le TURPE 5 semble payer et l'on s'orienterait vers une annulation partielle du TURPE 5 par le Conseil d'État qui permettrait une amélioration notable de la rémunération annuelle d'Enedis.

**L'ALLIANCE CFE UNSA ÉNERGIES,  
100 % LIBRES... 100 % VOUS!**

